

**Abus sexuels dans l'Église catholique** ▶ Une cellule d'aide aux victimes à Montpellier ▶ L'évolution en matière de prévention ▶ Tolérance zéro aux États-Unis ▶ En Irlande, des indemnisations à la traîne

DOSSIER RÉALISÉ PAR GWENAËL CADORET, CLOTILDE DE GASTINES, NOÉMIE TAYLOR-ROSNER ET MARIE BILLON

# Des abus dénoncés

**PÉDOPHILIE.** À la suite de l'affaire qui a ébranlé le diocèse de Lyon, l'Église catholique a mis en place des cellules d'écoute pour les victimes. À Montpellier, CHU et diocèse travaillent ensemble, une première.

**N**e laissez plus les violences sexuelles vous mettre sous silence ! ». Dans les couloirs anonymes de l'hôpital Lapeyronie, à Montpellier, une petite affiche donne le ton. Financée par l'Église catholique héraultaise, cette campagne de communication rappelle que le CHU héberge, depuis près d'un an, un dispositif pionnier : la première « cellule d'accueil des victimes et d'auteurs d'abus sexuels au sein de l'Église » en milieu hospitalier.

Comme ailleurs, Mgr Pierre-Marie Carré, archevêque de Montpellier, aurait pu confier cette cellule à des laïcs, au sein de l'évêché. Mais il a préféré se tourner vers les soignants. « Ces cellules, normalement, doivent être relativement indépendantes de l'évêque, précise Mgr Carré. L'installer au CHU apporte l'avantage d'une neutralité encore plus grande. » Une démarche « évidente », selon Wayne Bodkin, ancien journaliste devenu psychologue et diacre, chargé de porter le projet. « Certaines victimes ne peuvent tout simplement plus supporter d'être en présence d'un prêtre. Imaginez-vous leur angoisse, si elles doivent venir au diocèse ! »

Wayne Bodkin a donc sollicité le Criavs (Centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles). Un service regroupant neuf soignants spécialistes dans l'accueil et le soin d'auteurs et victimes de violences sexuelles.

Car les liens entre le Criavs et le diocèse existent depuis 2012. À l'occasion de journées diocésaines d'information et de lutte contre la pédophilie, Mathieu Lacambre, psychiatre directeur du Criavs, et Iris Christol, avocate référente sur les questions juridiques, étaient intervenus. Leur discours direct, parfois « décoiffant » sur les questions de sexualité, avait marqué l'assistance de reli-

gieux, prêtres et laïcs œuvrant auprès de la jeunesse. « Dès cette époque, on avait émis l'idée de créer un lieu d'écoute », se souvient M<sup>e</sup> Christol.

## Agresseurs ex-agressés

De surcroît, le projet s'est offert une autre originalité : il élargit le champ de la cellule aux auteurs potentiels de violences sexuelles. « Derrière un auteur, il y a parfois une ancienne victime, confie le Dr Lacambre. La pédophilie n'est pas génétique. On devient pédophile à la suite de traumatismes dans le développement psychoaffectif, ou des expériences d'abus et violences. » Des expériences vécues par 30 à 50 % des agresseurs pédosexuels, selon de récentes études.

## « Il faut être réactif, parce que les victimes ont un besoin impérieux de parler »

Or, la majorité des cellules mises en place par l'Église ne ciblent que les victimes. « Cela n'a pas de sens, tranche Wayne Bodkin. Soigner les auteurs, c'est aussi protéger la société. »

Dix mois plus tard, les chiffres parlent d'eux-mêmes. La cellule d'écoute de Montpellier a reçu 32 appels, dont une dizaine de témoignages qualifiés. Huit victimes, souvent âgées de plus de 60 ans, ont été reçues, et plusieurs continuent à être suivies. « Elles parlaient pour la première fois, témoigne Mathieu Lacambre. Les faits sont anciens, mais leur souffrance reste très intense. » Ces témoignages n'ont pas eu de suites judiciaires : les auteurs concernés étaient décédés, et les faits prescrits. La cellule opère selon un protocole précis.

Il s'articule autour d'une « porte d'entrée » : un numéro de portable unique.

Psychiatres et psychologues du Criavs se relaient pour répondre, et fixer un rendez-vous dans les 7 jours. « Il faut être réactif, parce que les victimes ont un besoin impérieux de parler, constate le Dr Lacambre. Elles ont souvent gardé le silence pendant des années. »

Un binôme de soignants reçoit la personne, ou parfois la famille, et évalue la situation et les besoins. « On peut leur proposer un travail thérapeutique, ajoute Mathieu Lacambre. Mais certains n'en ressentent pas le besoin. Ils savent qu'on existe, au cas où. » Les soins sont entièrement gratuits et les témoignages peuvent être anonymes. Avec une limite : en cas de violences sexuelles sur mineurs, le signalement au procureur de la République est systématique.

Le patient, auteur ou victime, est ensuite orienté vers un conseil juridique. « Même quand les faits sont prescrits, rencontrer un avocat peut contribuer à restaurer un peu de sécurité », souligne l'avocate Iris Christol.

## Une cellule indépendante

Dans un second temps, une rencontre avec l'évêque est proposée, à l'évêché ou à l'hôpital. Quatre victimes ont ainsi pu évoquer leur expérience avec Mgr Carré. « Je commence par écouter les personnes raconter leur histoire, détaille l'évêque. Puis je leur demande pardon au nom de l'Église. Je crois qu'il faut regarder la vérité en face. Il ne s'agit pas de minimiser, se dérober, d'excuser. Assumer le passé, cela permet la guérison des uns et des autres. »

Une étape qui fut particulièrement importante pour une femme, raconte Wayne Bodkin. « Elle a été reconnue comme victime, ce qui lui permet de



© GWENAËL CADORET

dépasser ce statut. Cela relance un processus beaucoup plus thérapeutique. »

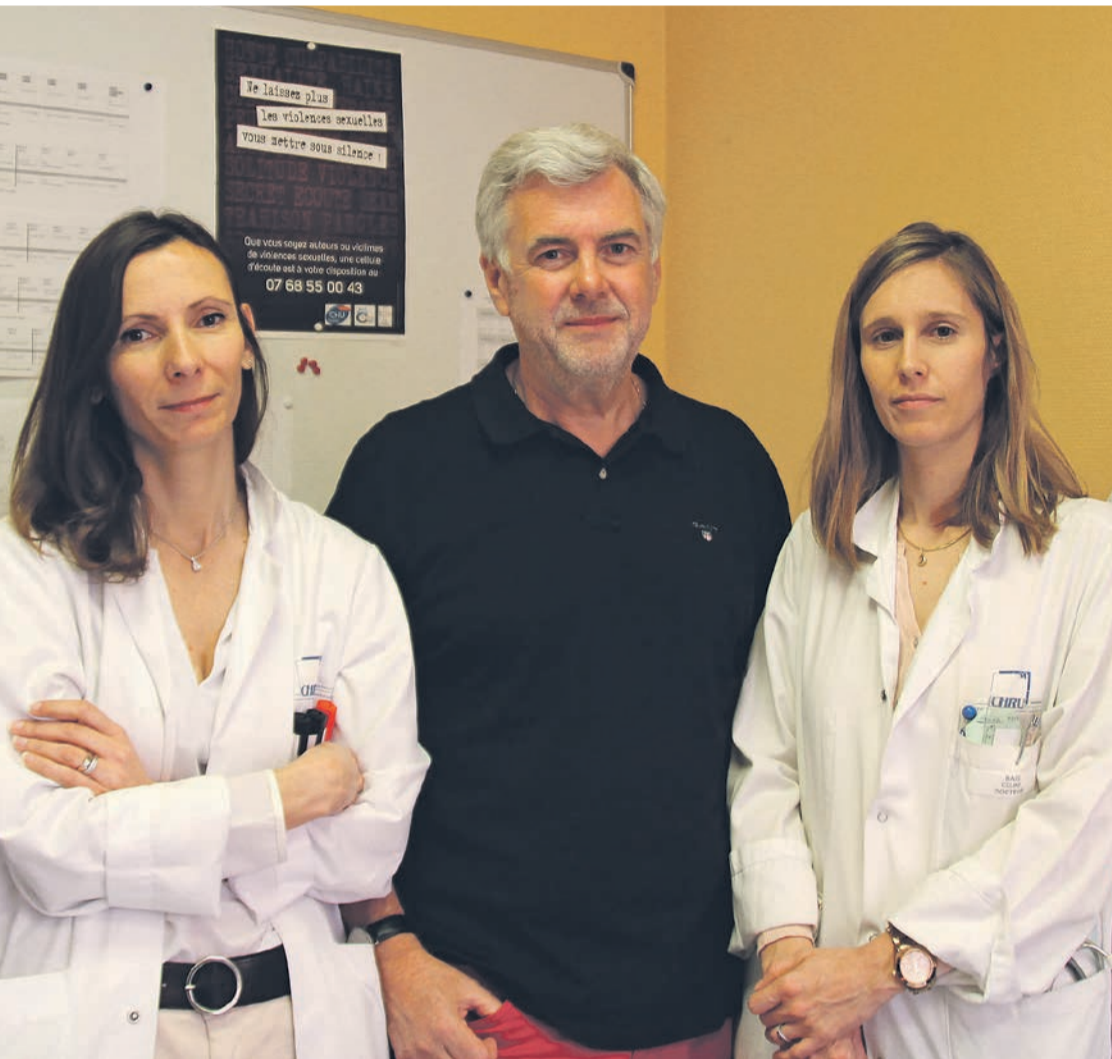
Il était exclu de réitérer l'expérience d'Alexandre Hezez-Dussot, le fondateur de « La Parole libérée », association réunissant les 72 victimes du père Preynat à Lyon. En 2015, lorsqu'il se décide à parler, la rencontre est organisée au diocèse. « Le père Preynat a avoué les faits, sans s'excuser, puis nous avons récité une prière en nous tenant la main, et c'était fini. C'était une cellule d'enfouissement ! »

Il juge positivement l'indépendance de la cellule de Montpellier. « Pour parler, il faut avoir confiance à 200 % dans les personnes à qui l'on se confie. » Une opinion partagée par le Dr Violaine Guérin, dont l'association Stop aux violences sexuelles accompagne de nombreuses victimes : « Elles ont une grande peur de l'institution. Beaucoup en avaient parlé à leurs parents, qui ont préféré faire confiance à l'Église. »

Sur les 93 diocèses hexagonaux, seul celui de Lille a mis en place, en septembre 2016, le même type de partenariat CHU-Église. Faudrait-il dupliquer ce modèle partout ? Étonnamment, la Conférence des évêques de France n'a pas d'avis sur la question. « Il n'y a ni recommandation ni obligation, signale Mgr Luc Crépy, président de la cellule permanente de lutte contre la pédophilie. Chaque évêque a le choix de créer une cellule ou non et de la structurer comme il l'entend. Tout le monde n'a pas un CHU chez lui... »

Tout dépend donc de la volonté de l'évêque. « Par exemple, notre cellule





du Puy-en-Velay sert pour le diocèse de Saint-Flour », ajoute Mgr Crépy.

S'il refuse de « faire la leçon aux autres », Mgr Carré se dit « très satisfait » de son choix. « J'encourage les autres diocèses à en faire de même. Techniquement, rien ne l'empêche. Mais cela suppose de bonnes relations avec l'hôpital. » La clarté de son discours a été « un facteur déterminant » pour que le directeur général du CHU, Thomas le Ludec, adhère au projet. « L'Église avait une attitude lucide, une volonté de faire face. Je n'aurais pas engagé mon établissement s'il y avait eu le moindre doute, la moindre ambiguïté. »

Lui aussi estime que l'expérience est reproductible, car « les moyens mobilisés sont modestes » : à budget constant, l'hôpital met à disposition ses locaux et son personnel, tandis que le diocèse finance la communication et le téléphone dédié. « En communiquant sur la ligne, l'Église libère la parole, annonce qu'il est normal de signaler les abus dans les milieux catholiques », suggère le directeur.

### Créer un numéro vert ?

Alors que la cellule de Montpellier fête son premier anniversaire fin mai, les appels se font plus rares. « Nous avons permis de traiter des dossiers anciens, estime le Dr Lacambre. Pour les victimes récentes, c'est plus complexe. Probablement parce que certaines sont encore incapables de parler. »

À l'heure du bilan, la question du maintien du dispositif va se poser. « Peut-être qu'il faut réduire les moyens, analyse Mgr Carré. Mais je souhaite pérenniser le par-

tenariat, conserver la ligne, et garder opérationnelle la cellule. Et s'ils ne sont pas débordés, tant mieux, je préfère ! »

Ou peut-être faut-il élargir son champ d'action ? Depuis quatre mois, les appels concernent plutôt des affaires en milieu scolaire, ou familial. « Cela montre l'intérêt du dispositif au-delà de l'Église, souligne Mathieu Lacambre. On sent un réel besoin d'un interlocuteur indépendant sur ces questions. »

Justement, l'association Stop aux violences sexuelles déplore le « manque de lieux neutres pour accueillir la parole de toutes les victimes et des auteurs ». À Montpellier, poserait-on les bases d'un futur numéro vert sur les violences sexuelles ? En France, elles concernent un enfant sur cinq, d'après le Conseil de l'Europe. ■

**GWENAËL CADORET  
ET CLOTILDE DE GASTINES**

**Une partie de l'équipe de la cellule d'écoute des victimes d'abus sexuels, hôpital Lapeyronie, à Montpellier**

### À NOTER

#### Les chiffres de l'Église

Ce n'était plus arrivé depuis 7 ans : en janvier 2017, la Conférence des évêques de France a publié des chiffres sur les violences sexuelles. Entre 2010 et 2016, 222 victimes se sont manifestées, dont 8 cas récents et 77 concernant des faits situés entre 1970 et 2000. Un chiffre qui étonne, alors que l'affaire de Lyon concerne déjà 72 anciens scouts. La CEF pointe également 137 signalements auprès de la justice sur la même période. Par ailleurs, neuf clercs sont en prison, condamnés ou en détention provisoire.

**PRÉVENTION.** Depuis l'an passé, l'Église catholique semble changer de posture face à la question de la pédophilie. Divers outils sont mis en place pour prévenir l'apparition de nouveaux cas.

## Au sein de l'Église, la fin de l'omerta ?

L'Église catholique n'a « pas assez écouté les victimes » et ne les a « pas toujours accompagnées avec la compassion nécessaire ». En novembre dernier, le clergé français a effectué un retentissant mea culpa à Lourdes. Le cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris et président de la Conférence des évêques de France (CEF), a reconnu une forme d'« ignorance », d'« indifférence » et un « manque de courage et de discernement pour affronter le fléau des abus sexuels ». La fin de la loi du silence, qui a longtemps prévalu ?

Dès 2010, le pape Benoît XVI avait prôné la « tolérance zéro » envers les crimes sexuels. Puis, le pape François a rappelé l'intransigeance du Vatican sur la question, en instaurant une Commission pontificale de protection des mineurs.

Mais, dans l'Hexagone, il aura fallu une tempête médiatique sans précédent pour que la CEF sorte de sa torpeur, en avril 2016. Quelques mois auparavant, un scandale éclabousse le diocèse de Lyon. 72 anciens scouts révèlent qu'ils ont été victimes d'actes pédophiles de la part d'un prêtre. Plusieurs médias démontrent alors que le mis en cause, le père Bernard Preynat, a été couvert par sa hiérarchie. Informé depuis 2007, le cardinal Barbarin, archevêque de Lyon, n'a pas saisi la justice. Depuis, la pression médiatique n'est pas retombée. En mars 2017, Mediapart et l'émission *Cash investigation* mettaient en lumière un système d'exfiltration des prêtres mis en cause vers des maisons de repos ou des postes à l'international.

Un nouvel événement symbolise à lui seul l'évolution des mentalités : le 31 mars dernier, l'évêque de Dax, Mgr Hervé Gaschignard, démissionne de sa fonction. Avant même que son nom n'apparaisse dans la presse, il reconnaît des « attitudes inappropriées » envers des jeunes.

### De nouveaux outils

Depuis un an, l'Église a amorcé un travail de fond sur deux points concrets : une meilleure prise en compte de la parole des victimes, et des actions de formation des personnels religieux et laïcs. « On a mis pas mal de choses en route, il faut consolider », confirme Mgr Luc Crépy, président de la cellule permanente de lutte contre la pédophilie (CPLP). Il se dit attentif à ce que ces engagements soient suivis d'effets. « Mais ça prend du temps. » La CEF a mis en place un site web et une adresse courriel pour recueillir les témoignages et signalements<sup>1</sup>, et nommé une laïque, Ségolaine Moog, déléguée pour la lutte contre la pédophilie. « En un an, nous avons traité 300 courriels qui concernaient une centaine de cas d'abus, détaille Ségo-

laine Moog. Parfois le message contient très peu, parfois beaucoup, certains sont très factuels, d'autres plus embrouillés. »

Chaque témoignage est transmis à l'évêque du diocèse concerné. Charge à lui de prendre « la mesure de la vraisemblance ». La déléguée assure ensuite un suivi. « Je vérifie si l'évêque a bien reçu la victime, dans des délais raisonnables. » Si l'auteur de violences est encore vivant, l'évêque lui demandera de se dénoncer auprès de la justice. Dans le cas contraire, il procède au signalement. « L'évêque prend également les mesures d'éloignement nécessaires, si l'auteur est encore en exercice et s'il n'a pas été condamné », ajoute la déléguée. Pour conseiller les diocèses sur le sort des auteurs, une commission nationale d'expertise indépendante fonctionne depuis 2016. Présidée par le haut fonctionnaire Alain Christnacht, elle a déjà traité une quinzaine de dossiers.

### Développer la vigilance

Dans le même temps, l'Église porte ses efforts sur la prévention. Animées par des psychiatres et des juristes, des formations diocésaines consacrées à la sexualité et la pédophilie font salle comble. À Toulouse, des experts interviennent au sein du séminaire. Ces ateliers insistent sur quatre points : les conséquences traumatiques des abus sexuels, le suivi thérapeutique des auteurs, les changements de comportement des enfants qui peuvent alerter, et les comportements à adopter. La CEF diffuse une version actualisée de son guide, *Lutter contre la pédophilie*. Ce guide contribue « au travail de fond », selon Mgr Crépy, qui estime qu'il faut « développer une vigilance dans tous les lieux éducatifs » : pastorale, séminaires, mouvements de jeunesse, établissements scolaires, catéchèse... « Il ne s'agit plus de réagir à des affaires, renchérit Ségolaine Moog. Il faut intégrer dans notre fonctionnement un souci ordinaire d'accompagnement des victimes, des auteurs et de ceux qui ont des troubles psychosexuels, mais ne sont pas passés à l'acte. »

L'Église souhaite « nouer des liens avec les associations de victimes », assure Mgr Crépy. Difficile. « Il arrive qu'on nous claque la porte au nez, relève Ségolaine Moog. C'est normal : nous devons faire nos preuves. » Lors d'une intervention à l'Institut catholique de Paris, le 13 mars, le prêtre Michel Kubler osait constater « la fin d'une structure mentale entretenue dans l'Église qui conduit à taire toute violence en son sein et à culpabiliser ceux qui voudraient la dénoncer ». ■

**C. G. ET G. C.**

1. [luttercontrelapedophilie.catholique.fr](mailto:luttercontrelapedophilie.catholique.fr) ; [paroledevictime@cef.fr](mailto:paroledevictime@cef.fr)